

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-623 DU 17 DECEMBRE 1998

portant nomination au ministère
de la Justice, de la législation et des
droits de l'homme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de législation et des droits de l'homme ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 02 décembre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme :

- Inspecteur général des services
judiciaires : Monsieur Jérôme Olaïtan ASSOGBA

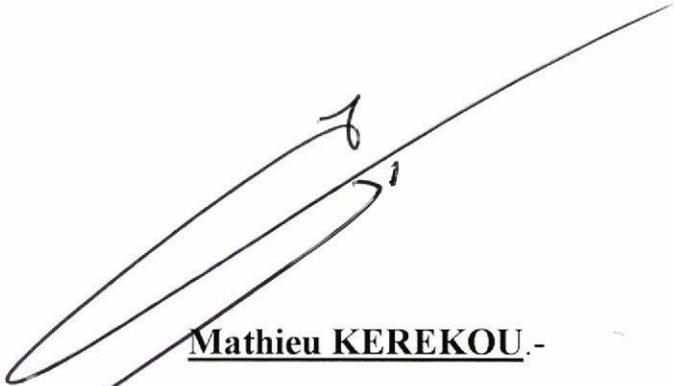
.../...

- Inspecteur général adjoint des services judiciaires : Madame Sévérine K. LAWSON
- Inspecteur des services judiciaires : Madame Damienne Zinhoué LIMA DOSSA.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



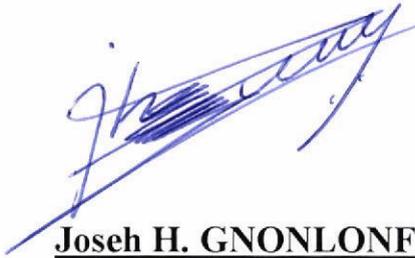
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des
droits de l'homme



Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 3 JO 1.